

Does Forex inc. Division Mont-Laurier meet FSC's Controlled Wood standard?

September 8, 2022

We are carrying out an audit of Forex inc. Division Mont-Laurier located in Mont-Laurier, Québec, Canada to see if their operations comply with FSC's [Controlled Wood](#) standard (FSC-STD-40-005 V3-1). We are writing to you to ask if you know of any reason why their operations would not meet this standard.

Controlled Wood is wood that meets minimum requirements and that can therefore be mixed with FSC wood and used in products with an FSC Mix label. In particular, the wood must not be:

- harvested illegally.
- harvested in violation of traditional and civil rights.
- harvested from forests with a high conservation value that is threatened by management activities.
- harvested from forests being converted to plantations or non-forest use.
- from forests in which genetically modified trees are planted.

We will carry out our audit either in the last week of September 2022 or the first week of October 2022. Here is how you should comment, if you wish to do so:

- When? You should send comments to us before or during the audit.
- How? You can comment by .
 - Meeting with a Preferred by Nature staff member in person.
 - Phone to Noémie Simard-Rousseau. Her phone numbers is 418-805-4948
 - Writing to Noémie Simard-Rousseau at
P.O. Box 1771
Chelsea, QC J9B 1A1
Canada
 - Email to Noémie Simard-Rousseau at nsimardrousseau@preferredbynature.org
 - In person by arranging to meet with Noémie Simard-Rousseau
- If you want your comments to be confidential please notify us when you submit the comments.

If you provide comments, we will provide feedback to you within 30 days of the audit.

Forex inc. Division Mont-Laurier has written a summary document that lists:

- the risks they have identified that they may source unacceptable wood
- the measures they implement to mitigate those risks.

We have attached this summary document to this letter.

If you wish to dispute any aspect of this forest certification process or the decision we reach as to whether this company meets the Controlled Wood standard, you can access our Dispute Resolution Policy at www.preferredbynature.org.

Thank you for any help you are able to provide.

If you have any recommendations for contacting other stakeholders that may have an interest in providing comments on this company and audit, we would also gladly receive these from you.

Yours sincerely,

Noémie Simard-Rousseau

Est-ce que Forex inc. Division Mont-Laurier respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 8 septembre 2022

Nous procéderons prochainement à l'audit de Forex inc. Division Mont-Laurier situé à Mont-Laurier, Québec, Canada afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra soit la dernière semaine du mois de septembre 2022 ou la 1^{ère} semaine du mois d'octobre. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?
 - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
 - En appelant Noémie Simard-Rousseau chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le 418-805-4948
 - En écrivant à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante :
P.O. Box 1771
Chelsea, QC J9B 1A1
Canada
 - En envoyant un courriel à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante nsimardrousseau@preferredbynature.org
 - En organisant une rencontre avec Noémie Simard-Rousseau
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Forex inc. Division Mont-Laurier a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à www.preferredbynature.org.

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,

Noémie Simard-Rousseau

Preferred by Nature™

Sommaire public - Système de diligence raisonnable

Norme FSC sur le bois contrôlé FSC-STD-40-005 v3.1

1. Information sur l'organisation

Nom du détenteur de certificat:	Forex inc. Divisions Ferme-Neuve et Mont-Laurier
Numéro de certificat:	NC-COC-005987
Personnes-ressources:	Mathieu Vaillancourt 701, rue Iberville Mont-Laurier J9L 3W7 Quebec
Dernière mise à jour:	2022-09-06

2. Analyse de risques

2.1 Canada

Analyse de risques:	Analyse de risque nationale du Canada - FSC Canada (FSC-NRA-CA V2-1)
Dernière mise à jour:	31 juillet 2020

Risques déterminés associés aux régions d'approvisionnement de l'organisation				
Provinces	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.1.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion
Québec	X	X	PFI EXCLUS	X
Ontario	X	X	PFI EXCLUS	-

3. Risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Risques associés à la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	
Québec, Ontario	Risque faible



4. Régions d'approvisionnement

	Risques déterminés associés aux régions d'approvisionnement de l'organisation			
Provinces	2.3 Premières Nations	3.1.1 Espèces menacées et vulnérables	3.1.2 Paysages forestiers intacts	4. Conversion
Québec				
<i>Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Outaouais, Gatineau, Abitibi-Témiscamingue (NA0406, NA0602)</i>	X	X HABITAT CARIBOU EXCLU	PFI EXCLUS	X
Ontario				
<i>Forêts des basses-terres de l'Est des Grands-Lacs (Elgin, Perth, Wellington, Bruce, Grey et Dufferin) (NA0406)</i>	X	X	-	-
<i>Forêts transitionnelles de l'Est (Parry Sound, Muskoka) (NA0602)</i>	X	HABITAT CARIBOU EXCLU	PFI EXCLUS	-

5. Mesures d'atténuation

Régions d'approvisionnement de l'organisation - CANADA		
Indicateur	Mesures d'atténuation	Résultats escomptés
1. Bois récolté illégalement	Aucun risque déterminé	
2. Bois récolté en violation des droits humains ou ancestraux		



Forex inc. - Système de diligence raisonnable
 @boiscertified
 Originesdubois.com
 woodsupplychain.com

Régions d'approvisionnement de l'organisation - CANADA

Indicateur	Mesures d'atténuation	Résultats escomptés
2.3	#1 - Les premières nations ne s'opposent pas aux plans d'aménagement	Aucune documentation publique faisant allusion à une opposition de Premières nations aux plans d'aménagement forestier des territoires compris dans les régions d'approvisionnement de l'organisation.
3. Bois en provenance de forêts dans lesquelles des hautes valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier		
3.1	#1 - Les preuves démontrent que les activités de récolte sont cohérentes avec le plan d'action ou le plan par aire de répartition. (Forêt publique)	Documentations de la mise en oeuvre des mesures d'atténuation prévues dans les plans de rétablissement des espèces à risque déterminé identifiées.
	#4 - Les preuves font la démonstration que les propriétaires ou aménagistes des forêts de propriété privée sont informés : <ul style="list-style-type: none"> des habitats essentiels* d'espèces présentes dans leurs forêts sous aménagement; ET des menaces aux habitats essentiels*; ET des bonnes pratiques de gestion pour réduire les menaces aux habitats essentiels*; ET de la législation applicable. 	Documentation remise aux propriétaires et/ou entrepreneurs forestiers et autres moyens de sensibilisation
	#8 - Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement ¹ qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel* du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral. <ul style="list-style-type: none"> Des bonnes pratiques de gestion (BPG) qui réduisent les perturbations à habitat essentiel* et le restaurent, incluant, sans s'y limiter: <ul style="list-style-type: none"> la gestion des accès (par ex. remise en production de chemins, plans intégrés des voies d'accès, restauration de caractéristiques linéaires); OU l'agglomération des coupes (c.-à-d. une programmation de récolte qui minimise l'empreinte de perturbation). Des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel*, où les opérations forestières ne sont pas permises. 	Documentations sur les stratégies de rétablissement des habitats du caribou des bois du MFFP.



Régions d'approvisionnement de l'organisation - CANADA

Indicateur	Mesures d'atténuation	Résultats escomptés
4. Bois en provenance de forêts en cours de conversion en plantations ou en territoire non forestier		
4.1	<i>#1Rec - L'Organisation met en lumière le déboisement qui a cours dans la région et recommande que des avenues soient suivies pour réduire des taux de conversion (par ex. politiques de boisement, incitatifs à la conservation et politiques pour qu'il n'y ait aucun déboisement net).</i>	<i>Lettre d'engagement de l'entreprise soulignant l'importance de maintenir le couvert forestier et de faire la promotion du respect de la réglementation limitant le déboisement et de la mise en œuvre d'initiatives pour diminuer le taux de déboisement. (Ecozone Plaines à forêts mixtes du Québec).</i>
5. Bois de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés - Aucun risque déterminé		



Forex inc. - Système de diligence raisonnable
@boiscertifies
Originesdubois.com
woodsupplychain.com

5. Experts conseils

Sans objet - Mesures d'atténuation de l'analyse de risque nationale du - FSC Canada (FSC-NRA-CA V2-1)

Sans objet - Mesures d'atténuation de l'analyse de risque nationale des États-Unis - FSC US (FSC-NRA-USA V1-0)

Analyse des régions d'approvisionnement et mise en oeuvre des mesures d'atténuation réalisées par Nicolas Blanchette, INCOS Strategies.

6. Consultation publique

Aucune consultation requise

7. Mécanisme de gestion des plaintes

Après réception d'une plainte à l'égard du système de chaîne de traçabilité ou qui porte sur notre conformité avec les exigences en vigueur dans le cadre de notre certificat CdC., l'entreprise entamera les procédures suivantes :

- a. Nous confirmons au plaignant la réception de la plainte au plus tard 48 heures après la réception de celle-ci. Des demandes d'informations et de précision peuvent être formulés à ce moment au plaignant.
- b. Nous informons aussi les parties prenantes de la procédure de gestion de plainte.
- c. Nous fournissons une réponse initiale au plaignant dans une période maximale de deux semaines. Si la plainte est jugée infondée, l'entreprise en informera le plaignant par écrit en lui expliquant pourquoi elle arrive à de telles conclusions, tout en lui offrant la possibilité de fournir de nouvelles informations.

Analyse de risque

- i. Partager la plainte le cas échéant avec l'auteur de l'analyse de risque (p. ex. Initiative nationale pertinente lors de l'analyse de risque nationale).
 - ii. Les étapes proposées par l'entreprise pour résoudre la plainte, de même que l'approche de précaution préconisée pour agir en conséquence de la plainte seront également transmises au registraire et à l'Initiative nationale pertinente.
 - iii. Utiliser une approche de précaution pour s'approvisionner de la région d'approvisionnement associée à une plainte en cours d'évaluation.
- d. Si la plainte est jugée fondée, l'entreprise entamera un dialogue avec le plaignant en vue de résoudre la plainte considérée comme substantielle avant que d'autres actions ne soient entreprises. Par la suite, s'il s'avère nécessaire, l'entreprise procédera à l'analyse de la plainte, identifiera s'il est possible ou nécessaire d'entamer d'autres démarches. L'entreprise transmettra les plaintes substantielles à l'organisme certificateur et au Bureau National FSC auquel se rapporte la zone d'approvisionnement dans les 2 semaines suivant la réception de la plainte. Des informations sur les démarches que doit entreprendre l'organisation afin de résoudre la plainte, ainsi que les modalités d'application du principe de précaution devront figurer dans la plainte. Dans l'affirmative, elle spécifiera les actions proposées pour y répondre dans un délai de 2 mois.

Analyse de risque

- i. Si la plainte est évaluée et jugée substantielle, une action corrective sera déterminée pour les fournisseurs ainsi que les moyens prévus pour sa mise en œuvre. Si aucune action corrective ne peut être identifiée et/ou sa mise en œuvre non garantie, le matériel et/ou le fournisseur sera exclu par l'entreprise.
- ii. La mise en œuvre de l'action corrective par les fournisseurs et la vérification si elle est efficace sera vérifiée.



Forex inc. - Système de diligence raisonnable
@boiscertifies
Originesdubois.com
woodsupplychain.com

- e. Nous entreprenons les actions appropriées en relation à la plainte et autres déficiences identifiées lors de l'analyse qui influence la conformité avec des exigences de la certification.
- f. Nous avisons le plaignant, le registraire et l'Initiative nationale pertinente lorsqu'il est jugé que la plainte a été adéquatement considérée et résolue.
- g. Toute documentation en lien à des plaintes sera conservée pour une période minimum de 5 ans.

Personne-ressource:

Mathieu Vaillancourt, ing.f.

Courriel: m.vaillancourt@forexinc.ca

Tél.: 819 440-2159, ext. 279



Forex inc. - Système de diligence raisonable
@boiscertifies
Originesdubois.com
woodsupplychain.com